

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 071

Convention de partenariat avec l'IME de Felletin pour un atelier papiers cartons

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_071-DE

Monsieur Didier TERNAT présente le rapport suivant.

Contexte

La Communauté de communes est responsable de la gestion des déchets des ménages et assimilés sur son territoire au titre de ses compétences statutaires. Pour cela le Service Public de Gestion des Déchets opère la collecte et le transport des déchets.

L'IME de Felletin, dans le cadre de ses activités, a constitué depuis de nombreuses années, un atelier dit « *papiers-cartons* » constituant le support d'une activité éducative dédiée aux jeunes de l'établissement.

La collectivité et l'IME ont établi depuis de nombreuses années un partenariat pour intégrer pleinement cet atelier aux activités de gestion publique des déchets du territoire.

Le document cadre de ce partenariat étant très ancien, il est proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat entre les deux structures afin d'en mettre les termes à jour.

Présentation de la demande

Le projet de convention précise les points suivants (*pj en annexe*) :

- Article 1 – Objet du partenariat
- Article 2 – Missions associées au présent partenariat
- Article 3 - Autres engagements liés au présent partenariat
- Article 4 – Modalités de financement des activités liées au présent partenariat
- Article 5 – Soutien financier de la collectivité à l'IME
- Article 6 – Durée de la convention

Eléments d'appréciation

Au-delà de la nécessaire mise à jour de cette convention, l'IME de Felletin et la Communauté de communes souhaitent promouvoir davantage leur partenariat. Par ailleurs, il est proposé que la convention soit établie pour une durée de cinq années permettant d'une part de garantir une stabilité certaine de l'activité mais aussi d'autre part de réinterroger cette coopération dans un délai raisonnable.

Eléments financiers

La participation financière initiale était établie à hauteur de 5 000 € (année 2010). Il est proposé une mise à jour à hauteur de 7 500 €. Cette dépense est imputée en charge de fonctionnement (611) du Service Public de Gestion des Déchets et peut prendre effet dès l'année 2025.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

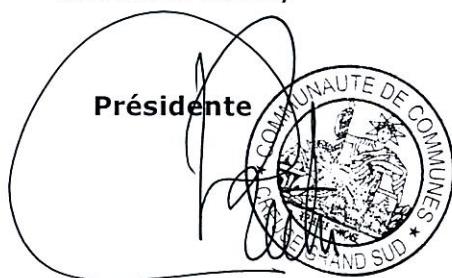
- **DE VALIDER** la poursuite du partenariat conclu entre l'IME de Felletin et la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour la mise en œuvre d'un atelier papiers-cartons,
- **DE FIXER** à 7 500 € la participation de la Communauté de communes Creuse Grand Sud à cette opération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention à intervenir pour ce partenariat.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_071-DE